

Communiqué de la PEEP du 8 juillet 2005

La PEEP demande à M. Le Ministre de tenir compte des votes du CSE

La PEEP a participé activement au CSE des 7 et 8 juillet qui avait pour objet principal le vote des décrets d'application de la loi d'orientation.

La PEEP a dénoncé la précipitation du ministère qui a présenté de trop nombreux textes soumis à notre étude trop tardivement.

Le Conseil Supérieur de l'Education a rejeté 7 des 9 projets de décrets de la loi d'orientation.

La PEEP a voté contre de très nombreux textes qui ne sont que trop rarement satisfaisants, notamment le projet de décret modifiant le fonctionnement des EPLE (établissements publics locaux d'enseignement).

Ce dernier contient, en particulier, une modification inacceptable des compétences et de la composition de la commission permanente diminuant la représentativité des parents. L'examen du projet de création du conseil pédagogique est reporté à plus tard, ce qui manque de cohérence pour l'étude globale du texte. Nous avons aussi constaté la disparition dans ce texte du projet de remplacement des professeurs absents sur une courte durée.

Néanmoins M. de Robien, ministre de l'Education nationale a annoncé, en ouverture de séance, sa volonté de prendre en compte l'avis du CSE. La PEEP attend donc un geste fort du ministère avec la remise à l'ordre du jour de la prochaine réunion des très nombreux textes refusés.

La PEEP déplore aussi la volonté de certaines organisations syndicales, qui malgré le désir exprimé par M. le Ministre de voir les membres de la communauté éducative travailler ensemble, se sont une fois de plus montrées hostiles à l'engagement des parents et à leur présence dans les établissements.

Paris, le 8 juillet 2005